



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CANTAL

**PROCES VERBAL DE TIRAGE AU SORT
des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire
de catégorie C placée auprès du Centre de gestion
de la Fonction Publique Territoriale du CANTAL**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires,
Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique.
Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant la date des élections,
Vu l'arrêté fixant la composition de la Commission Consultative Paritaire de catégorie C à 6 représentants titulaires du personnel et à 6 représentants suppléants du personnel,
Vu l'avis du 16 novembre 2018 fixant le jour, l'heure et le lieu du tirage au sort,
Vu les listes électorales de la Commission Consultative Paritaire de catégorie C des agents contractuels des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion du CANTAL,
Considérant que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du CANTAL n'a pas enregistré de listes de candidats pour la catégorie C, les représentants du personnel doivent être désignés par tirage au sort parmi les électeurs éligibles,
Vu le procès-verbal de carence à l'élection des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire de catégorie C en date du 25 octobre 2018,
Considérant que l'attribution des sièges doit être faite par tirage au sort parmi les électeurs remplissant les conditions d'éligibilité le 20 décembre 2018 en application de l'article 17 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 qui prévoit que « *Dans le cas où des sièges n'ont pu être pourvus par voie d'élection faute de candidats, l'attribution de ces sièges est faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité. Le jour, l'heure et le lieu de tirage au sort sont annoncés au moins huit jours à l'avance par affichage dans les locaux administratifs. Tout électeur à la commission consultative paritaire peut y assister. Le tirage au sort est réalisé par l'autorité territoriale ou son représentant* »,
Considérant qu'un tirage au sort en vue de l'attribution des sièges a été annoncé par voie d'affichage au moins huit jours à l'avance dans chaque collectivité affiliée au Cdg15 et publié sur le site Internet du Cdg15 et que chaque électeur peut y assister,
Considérant qu'il peut être procédé à un tirage au sort avec un nombre de noms supérieurs à celui des sièges à pourvoir afin d'anticiper le cas où certains agents refuseraient de siéger ou démissionneraient suite à leur nomination,
Conformément aux dispositions de l'article 17 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale, Monsieur Roland BRAY, Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du CANTAL, a procédé à la désignation, par tirage au sort, des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire de catégorie C parmi les électeurs éligibles, le 6 décembre 2018, à 13 heures 30, au Centre de Gestion 14 avenue du Garric, en présence des membres des représentants des principales organisations syndicales,

Sont ainsi désignés, en qualité de :

Représentants titulaires du personnel à la C.C.P. de catégorie C

Nom - Prénom	Collectivité	Qualité
1. VIDALENC Lucie	C.C.A.S de Saint-Flour	Titulaire
2. POIRIER Sébastien	C.C.A.S de Neussargues Moissac	Titulaire
3. CHALEIL Mickael	C.C.A.S de Neussargues Moissac	Titulaire
4. BAHUAU Delphine	C.C.A.S de Montsalvy	Titulaire
5. SAINT-CHELY Julie	CDC Hautes Terres Communauté	Titulaire
6. HENRI Doriane	C.C.A.S d'Arpajon sur Cère	Titulaire

Représentants suppléants du personnel à la C.C.P. de catégorie C

Nom - Prénom	Collectivité	Qualité
1. BARBER Nicole	C.C.A.S de Montsalvy	Suppléant
2. VIALLE Laetitia	C.C.A.S de Laroquebrou	Suppléant
3. MEALLET Christian	Mairie de Vézac	Suppléant
4. BOULOGNE Isabelle	Mairie de Tremouille	Suppléant
5. LOMBARD Matthieu	C.C.A.S de Neussargues Moissac	Suppléant
6. LAPEYRE Claudine	Mairie du Falgoux	Suppléant

Afin de pourvoir les postes suite au refus des agents tirés au sort, une liste supplémentaire de représentants du personnel à la C.C.P. de catégorie C (réserve) est établie.

Nom - Prénom	Collectivité
1. VERNIERS Delphine	Mairie de Saint-Jacques des Blats
2. MASSALVE TEDO Héléne	Commune de MURAT
3. LABORIE Pascale	C.C.A.S de Raulhac
4. BORO Karidia	C.C.A.S de Raulhac
5. COTTIN Marie Christine	S.I. de Gestion de l'Alagnon et de ses Affluents
6. GOIGOUX Elisabeth	Mairie de Lanobre
7. BOURBON Céline	Mairie de Saint-Illide
8. BERTRAND Murielle	Mairie d'Ytrac
9. ANGELVY Alexandra	Mairie de Rouffiac
10. PEYRONNET Emilie	C.C.A.S de Raulhac
11. ACHON Aurélie	Mairie de Ruynes en Margeride
12. COSTEROUSSÉ Sarah	Mairie de Saint-Flour

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 6 décembre 2018 à 15 heures 20 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,
BRAY Roland,
Président du CDG



Le Secrétaire,
COLOMBO Stéphanie,
Agent du CDG



**Les représentants des
organisations syndicales,**
BORNET-POUJOL Odile - FA
FAUVEL Christelle - CGT
DUBOIS Dominique - FO

